

76009 - Régie de Location de vélos – V'LiM
Acte constitutif modificatif
(Adoption d'un conseil municipal modificatif du 30 novembre 2023)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R1017-1 à R1017-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de location, des régies d'entretien et des régies de location et d'entretien des collectifs immobiliers et de biens immobiliers publics locaux ;

Vu le décret n° 2022-1488 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux collectivités publiques ;

Vu la délibération communale n°106-011-A-B-54 du 20 avril 2004 relative aux régies de location, des régies d'entretien et des régies de location et d'entretien des collectifs immobiliers et de biens immobiliers publics ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 novembre 2022, autorisant le Président de Limoges Métropole à entreprendre ou supprimer des régies intercommunales en application de l'article L. 5122-22 et 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022, fixant le règlement général de location des vélos – V'LiM – et les règles tarifaires applicables ;

Vu l'acte constitutif modificatif du 30 novembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter l'acte constitutif modificatif du 30 novembre 2023 ;

Vu l'avis conforme du comité public assigné en date du : **26 juillet 2023**

1



DÉCISION

Acte constitutif modificatif - Régie de Location de vélos – V'LiM n°76009

1 DOCUMENT - Publié le 19 Septembre 2023



DEC_FIN_24363_REGIE_LOCATION_VELOS_V_LIM_ACTE_MODIFICATIF_01.pdf
(.pdf, 186,5 Ko)



TÉLÉCHARGER